



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le 15/03/2023
ID : 048-214800393-20230228-D_2023_024-DE



Délibération n° 2023_024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL.

1 Absent : Manuel PAGES.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Aménagement de la Route de Marijoulet

Monsieur le Maire indique que la consultation pour l'aménagement de la route de Marijoulet est prête à être lancée. Ces travaux comprennent la réfection des réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales), l'enfouissement des réseaux secs, l'éclairage public, la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RAPPELLE que pour cette opération, il a été acté les groupements de commande avec :

- le SDEE de la Lozère pour le génie civil des réseaux publics d'électricité,
- la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses du Tarn pour la voirie (montant total de 125 413,65 € TTC correspondant aux programmes de voirie 2021, 2022 et 2023).

PRECISE que le SDEE et la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn paieront directement aux prestataires les décomptes des dépenses leur incombant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX